

« Au temps du roy Jehan... »,
entre histoire et roman :
le personnage de Jean le Bon
dans *Jehan de Saintré*

Si Jean II, dit « le Bon » (1350-1364), fit l'objet du premier portrait considéré comme réaliste dans notre peinture – portrait, à ce titre, modérément flatteur –, force est de constater que les textes littéraires lui ménagent une place bien modeste, quand ils lui en font une. Ce sont surtout les textes didactiques qui l'évoquent, mais non sans ambiguïté. Froissart, dans ses *Chroniques*, mentionne la création par Jean II en 1352 de l'Ordre de l'Étoile, inspiré de la Table Ronde du roi Arthur. Or Froissart, dont on connaît pourtant les penchants arthuriens et le goût pour l'idéalisation romanesque de la chevalerie, ne peut s'abstenir de noter que les statuts de l'Ordre, interdisant de fuir durant le combat, causèrent inutilement la mort de maints valeureux chevaliers. Plus loin, décrivant longuement la bataille de Poitiers (19 septembre 1356) où le roi devait, malgré l'avantage du nombre, être capturé avec les siens par l'ennemi anglais, Froissart souligne l'intransigeance de Jean II et de son conseil lors des pourparlers préalables, alors que le prince de Galles était prêt à se rendre sous certaines conditions. Dès lors, la bravoure du roi, que le chroniqueur ne manque pas non plus de remarquer, ne put le sauver du désastre¹. Dans le *Songe du vieil Pelerin*, Philippe de

1 — On pourrait effectuer une comparaison avec d'autres chroniques : *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. S. Luce, Paris, Renouard, 1862 (SHF t. 25) ; *Chronique du règne de Jean II et de Charles V*, éd. R. Delachenal, Paris, Renouard, 1910 (SHF t. 106).

Mézières, conseillant le futur Charles VI pour la « reformation » du royaume, invoque à plusieurs reprises Jean le Bon, mais surtout comme contre-exemple : selon lui, Jean II, mu par une vertu trop rigide, ne savait pas manœuvrer avec les médisants, favorisa un luxe néfaste au budget du royaume, leva trop d'impôts mal utilisés² ; la seule fois où Mézières le cite en bonne part³, c'est pour un projet inabouti, celui de la croisade décidée en 1363 ! Christine de Pizan, dans son *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, signale elle aussi le « beau et courageux Jean » mais fait surtout état de sa captivité en Angleterre (1356-1360, 1363-1364), ce qui n'est pas vraiment le meilleur moyen de redorer son blason... L'un des rares exemples qu'Alain Chartier emprunte à l'histoire moderne dans son *Quadrilogue invectif* est encore « la prise du roy Jehan ». Bref, Jean II apparaît prisonnier, métaphoriquement cette fois, d'un paradoxe : ce fut un roi bon, plus qu'un bon roi. On connaît par ailleurs les vertus salvatrices de la littérature, capable de magnifier, dans la fiction, des individus autrement médiocres⁴. Qu'advient-il alors de Jean le Bon ? C'est la question que je me poserai en examinant l'œuvre romanesque-composite – pour le dire vite – achevée en 1456 par Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*⁵.

Pour saisir d'emblée la différence de tonalité et de genre du texte d'A. de la Sale par rapport aux œuvres précédemment évoquées, il est nécessaire de commencer par envisager les silences ou les accommodements que l'auteur prend avec l'Histoire. Dès les premières pages, le cadre de l'action est situé à la cour « du roy Jehan de France, filz aîné du roy Philipe de Valois » (p. 36) et de sa femme « la royne Bonne de Bouesme » (p. 38). Or Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême Jean l'Aveugle, est morte de la peste en 1349, soit un an avant l'accession au trône de Jean II (qui se remaria dès 1350 avec Jeanne de

2 — *Le Songe du vieil Pelerin*, éd. G. W. Coopland, Cambridge University Press, 1969, vol. II, p. 236, 318, 363.

3 — *Ibid.*, vol. I, p. 399.

4 — J. Lemaire signale que Gace de La Buigne et Guillaume de Machaut firent l'éloge de Jean II (*Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Bruxelles-Paris, Palais des Académies-Klincksieck, 1994, p. 52-55). Mais tous deux, au service du roi qui savait les récompenser généreusement, ne disposaient de distance ni temporelle ni critique à son endroit.

5 — Pour limiter les notes, j'indiquerai dans le corps de mon texte la pagination des exemples, en prenant pour référence l'éd. Blanchard / Quereuil, le Livre de Poche, 1995, « Lettres gothiques ». On trouvera quelques réflexions sur *Saintré* dans l'article de R. Dubuis : « Le personnage du roi dans la littérature narrative du xve siècle », *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, L. Terreaux dir., Genève-Paris, Slatkine-Champion, 1978, p. 28-31.

Boulogne). On peut comprendre cette entorse à la vérité historique comme un hommage d'A. de la Sale à la famille de son patron, Louis de Luxembourg⁶. On comprend surtout, et D. Poirion l'a fort bien souligné, qu'« il n'y a pas de véritable *mimésis*, dans un roman historique comme *Jehan de Saintré*, mais une falsification du contexte pour fabriquer un monde référentiel en trompe-l'œil »⁷. La distance prise à l'égard du déroulement historique du règne de Jean le Bon se fait par la suite encore plus patente, par l'occultation pure et simple de son action politique, de ses déboires et du contexte dramatique de la guerre de Cent ans. Pas un mot, notamment, de la captivité du roi en Angleterre, de la régence de son fils aîné, le futur Charles V, en son absence, ni de sa libération après versement d'une énorme rançon imposée, en plus de concessions territoriales, par le traité de Brétigny (1360). Dans le récit d'A. de la Sale, Jean II règne tranquillement sur sa cour parisienne, le pays ne semble pas en guerre. C'est tout juste si, lors de l'épisode de la croisade de Prusse, le narrateur fait allusion aux « grans affaires » (p. 356) qui empêchent Jean II de participer à l'expédition⁸. D'autre part, A. de la Sale transforme à deux reprises (p. 186, 464) « messeigneurs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne », les fils de Jean II, en ses frères. Un dernier détail confirme que le temps de la fiction ne reproduit pas exactement le temps de l'Histoire : les seize années que le narrateur précise être la durée des amours de Jean de Saintré et de Belle Cousine (p. 136) excèdent les quatorze années du règne réel de Jean II. Toutes ces distorsions ou ellipses des données historiques, qu'on aurait pu mieux comprendre dans un roman de type arthurien (par exemple) faisant appel à un passé lointain et légendaire, sont d'autant plus frappantes qu'A. de la Sale sollicite un passé récent (un siècle au plus), qu'il rapproche encore du temps de l'énonciation par un écrasement des générations (cas des fils de Jean II, et l'on pourrait analyser dans le même sens les personnages de Jean de Saintré et de Boucicaut). Il faut donc chercher Jean le Bon, remodelé par l'écriture d'A. de la Sale, dans les creux ainsi ménagés par le récit. Peut-être l'occultation du devenir historique du roi fera-t-elle mieux ressortir, à travers son com-

6 — Le choix même de Jean II obéit à une logique similaire d'hommage dynastique, celui-ci étant le père de Louis, premier duc d'Anjou, maison qu'A. de la Sale servit jusqu'en 1448. *Jehan de Saintré* est d'ailleurs adressé à Jean de Calabre, fils de René d'Anjou. Le couple royal ainsi recomposé est donc une manière pour A. de la Sale de flatter ses anciens comme ses nouveaux maîtres.

7 — « Écriture et ré-écriture au Moyen Âge », *Littérature* n°41 (1981), p. 111.

8 — Il en va de même pour le roi d'Angleterre, retenu « pour les affaires qu'il avoit empris » (p. 362).

portement, ses traits psychologiques. Au passage, la personne historique devient en partie un personnage fictif, même s'il reste à l'arrière-plan puisque les héros de l'œuvre sont Jean de Saintré, Belle Cousine et, plus tard, Damp Abbé.

C'est l'image du roi débonnaire, motivant son surnom⁹, qui s'impose à la première apparition de Jean II dans le récit : il « se prist a rire » (p. 118) en voyant le petit Saintré tout de neuf vêtu (à l'instigation de Belle Cousine, qui a déjà jeté sur lui son dévolu). C'est là un rire bienveillant du roi à l'égard de son page préféré ; un rire au premier degré, donc, si on le compare aux rires pleins de duplicité et d'ironie de Belle Cousine¹⁰. Plus loin, Jean II, qui vient de faire de Saintré son valet tranchant, lui promet, « comme seigneur saige, doulz et debonnaire » (p. 142), de récompenser ses services. Ainsi, « le roy, qui ja tant amoit Saintré, [...], l'amour de lui peu a peu creust tant que en peu de temps il le ordonna dormir en sa chambre, et puis son premier chambellain » (p. 260). A chaque retour d'emprise ou d'expédition militaire de Saintré, le roi lui témoigne sa joie et lui rend les plus grands honneurs. Même au retour de la dernière emprise, qu'il avait pourtant désapprouvée, il se montre « tresjoyeux » et « fist tresgrande et bonne chiere » (p. 464-466) à Saintré et ses compagnons. L'ascension curiale de Saintré, orchestrée par Belle Cousine, est donc rendue possible par la constante bonté du roi.

Mais cette bonté peut devenir faiblesse si son entourage en tire parti pour manipuler le roi, infléchir ses choix. Alors que, dans la réalité politique du pouvoir, le roi devrait être la source de toute décision, il se contente, dans la cour fictive dépeinte par A. de la Sale, de suivre les initiatives de ses sujets favoris. Ainsi, comme on l'a déjà entrevu, c'est une femme, non le roi, qui est à l'origine de la vocation et de la carrière chevaleresque de Saintré : Belle Cousine séduit et dirige le jeune Saintré telle une Guenièvre dévoyée. C'est sur l'entremise de la reine, elle-même sollicitée par Belle Cousine, que le roi nomme Saintré valet tranchant (p. 140). « Et fust Saintré tellement en la grace du roy et

9 — Cf. E. Pasquier : « [...] on tira cela en coustume, et chercha-t-on après le decez de nos Roys dans leur vie passée, la plus grande vertu qui eust reluy en eux pour les en surnommer, à cry public et son de trompe, comme nous voyons que Jean fils de Philippes de Valois, fut après son decez appelé le Bon. » (*Recherches de la France*, IV, 23, éd. dirigée par M.-M. Fragonard & F. Roudaut, Paris, Champion, t. 2, p. 967).

10 — Sur ce thème significatif qui traverse l'œuvre, cf. D. Poirion : « Valeurs du rire dans *Jean de Saintré* », *Écriture poétique et composition romanesque*, Orléans, Paradigme, 1994, p. 415-426 ; M. Santucci : « Rire et ire dans *Jean de Saintré* », *Le rire au Moyen Âge dans la littérature et dans les arts*, Bordeaux, Presses universitaires, 1990, p. 299-307 ; « Variations sur le thème de la joie dans *Jehan de Saintré* », *Mélanges A. Planche*, Paris, Les Belles Lettres, 1984, t. 2, p. 465-473.

de la royne qu'il n'y avoit nul escuier qui le fust tant, et tout ce, par le bon conseil et moyen de Madame » (p. 160) ; cette dernière se fait d'ailleurs forte de conserver à son protégé les faveurs royales : « je tenrray façon que Monseigneur, Madame et Messeigneurs mes beaux oncles [...], chascun vous aydera » (p. 162). Par la suite, c'est parce que Saintré applique scrupuleusement les directives de Belle Cousine, qui font de lui un parfait courtisan et un combattant hors pair, que le roi continue de lui prodiguer ses bienfaits : il fait de Saintré son chambellan, propose de l'adoubier chevalier (p. 326) et soutient financièrement toutes ses entreprises.

C'est que, curieusement, le roi est voué à l'inaction, à une vie sédentaire et routinière dans sa cour parisienne. Curieusement, oui, car Jean II était réputé vaillant et impulsif ; ce qui lui fit commettre des erreurs tactiques mais lui valut l'estime de ses contemporains : on aimait ce roi chevalier qui ne boudait pas les batailles alors que Philippe VI avait fui dans la déroute de Crécy et que Charles V devait, en se tenant à l'écart des combats, faire figure d'homme de cabinet. Or il ne participe pas à la croisade de Prusse, sommet des entreprises chevaleresques dans l'œuvre ; il fait de Saintré son lieutenant, au sens métonymique du terme, et lui adresse les recommandations suivantes :

Saintré, je vous baille de ce voyage la conduite, et la charge de ma banyere qui représente mon corps, aussy des seigneurs et aultres nobles qui cy sont presens, lesquelx je vous recommande comme ma personne. (p. 354)

Le reste du temps, Jean II emblématise l'autorité royale mais dans une sphère courtoise qui peut passer pour futile. La seule actualisation de sa fonction de justicier est son rôle d'arbitre des joutes et emprises. S'il trône, c'est essentiellement à la place d'honneur des banquets qui leur font suite. Sa puissance est également économique puisqu'il lui revient d'encourager et de récompenser de ses dons les hauts faits de ses chevaliers mais, au fil de gratifications de plus en plus généreuses, ne franchit-il pas la frontière qui sépare – pour reprendre les termes d'un débat souvent discuté par les moralistes du temps – la juste « largesse » d'une « prodigalité » excessive¹¹ ? Jean le Bon détient l'autorité suprême mais celle-ci n'est sollicitée qu'au départ des « emprises », où l'autorisation royale est indispensable. Encore se

11 — Cf. p. ex. le *Quadriologue invectif* d'Alain Chartier (1422), éd. E. Droz, Paris, Champion, 1950, p. 52.

montre-t-il, mais en vain, de plus en plus réticent à l'octroyer (p. 170, 310, 322). Le roi semble dépassé par la mode courtoise des « emprises » qui fait fureur au sein d'une chevalerie fougueuse et à laquelle il ne peut s'opposer. Sa colère éclate lors de la dernière initiative de Saintré, qui le place pratiquement devant le fait accompli :

— Mes amis, vous faites comme celui qui espouse sa cousine, puis demande dispensacion ! C'est a tous chose mal faite de entreprendre, et piz, de executer sans licence de son seigneur ou de celui qui a sa charge. Et qui voudroit regarder a la rigueur, quelque bien qu'il en veinsist, il en devoit bien estre pugny !

Et en disant ces parolles, il prend leur lettre d'emprinse, puis leur dist :

— Je verray qu'il y a ! Et quant a vous, Saintré, vostre cœur et vous ne cesserez jamais de entreprendre armes et voiaiges ? Il me semble que c'est assez ! (p. 412)

Le roi leur donne de bien mauvais gré son congé, mécontent de voir ainsi écornée sa liberté de décision. Joël Blanchard voit en filigrane dans ce passage l'action d'une frange individualiste de la chevalerie, éprise de gloire et s'accommodant mal des bornes que le pouvoir royal met à son ambition. En outre, le courroux du roi est rendu plus saisissant, et peut-être un peu comique aussi, par le démenti que sa tenue vestimentaire oppose à sa majesté royale : il apparaît, ce matin-là, chaussé de « housettes a relever » (pantoufles douillettes), « a tout son habillement de nuit sur la teste » (p. 410) – autant dire, *mutatis mutandis*, en charentaises et bonnet de nuit !

Peut-être Jean le Bon est-il précisément victime du caractère affable qui fut l'une de ses qualités unanimement reconnue. A force de simplicité, de bonhomie dans les contacts avec ses sujets, ces derniers pouvaient être tentés de se croire son égal. L'épilogue du dîner qui suit le retour de croisade de Saintré est à cet égard révélateur. Saintré, auréolé de sa victoire, n'a plus rien du timide enfant du début de l'œuvre ; le voilà qui, sous couvert de plaisanterie, régit les relations sexuelles du couple royal ! Il propose en effet au roi : « Sire, pour nostre bien venue, je vous supplie que ce soir avec la royne dormez » (p. 392) et, se tournant vers la reine : « Madame, faites bonne chiere, car j'espoir que ceste nuit, se il n'est fait, vous ferez ung tresbeau filz » (p. 392). Le discours se charge de connotations érotiques, témoin l'ambiguïté libertine de Saintré disant encore à la reine : « le roy m'a accordé de dormir avec vous » (p. 392) – l'image royale, brusquement dégonflée des connotations épiques que lui

valait le contexte de croisade, devient, l'espace d'une insinuation, celle d'un cocu consentant de fabliau ! En fait, Saintré incite le roi et la reine à se retrouver au lit afin de mieux pouvoir, lui-même, rejoindre sa bien-aimée. Son extrême familiarité à l'égard du couple royal traduit néanmoins l'ascendant qu'il a pris à la cour¹². Par cette pirouette grivoise il s'est débarrassé du roi qui aurait préféré s'entretenir avec lui. En d'autres circonstances encore, Jean II n'est pas sans naïveté : il ne semble pas remarquer combien la cour qu'il dirige est un univers dur, source de rivalités et de jalousies, plein d'« annemis couverts » (p. 154) comme le souligne Belle Cousine à l'intention de Saintré. Il prend encore pour argent comptant l'allégation de Saintré qui, soucieux de retrouver Belle Cousine partie à l'abbaye, prétend devoir rendre visite à sa mère malade (p. 468) !

Garant des institutions mais un peu à la manière d'un fantôme, exclu de l'action, le roi dispose toutefois, en dernier recours, de la parole, ce qui n'est pas à négliger dans un roman où la majeure partie des enjeux de pouvoir passent par elle. C'est donc par elle que le roi restaure quelque peu sa majesté, dans la mesure où il apparaît, en des moments décisifs, porteur d'un discours moral fort – et non ambigu, contrairement à Belle Cousine. Dès le départ de Saintré pour sa première emprise, Jean II lui recommande de vivre avec courage et probité pour être digne de son sang :

Saintré, vous estes noble homme. En vostre hostel a eu de vaillans gens, Dieu vous doinst grace de les sembler, comme j'espoir que sy ferez, car vous encommenciez bien josne, et ne vous soussiez, quelque chose que de vous adviengne, car ne estes d'armes que ung escollier, sy ay espoir en Dieu que par temps vous en serez maistre. Mais d'une chose vous recorde : en quelque façon d'armes que vous ferez, que vous gaigniez ou perdez honnestement et lyement. (p. 186)

Ces conseils animeront la suite de la carrière de Saintré. Lorsqu'il vient, en concurrence avec d'autres, demander au roi son congé pour la deuxième emprise contre le seigneur polonais de Loisselench, le roi Jean lui donne la préférence en s'en remettant à Dieu :

12 — Jean de Saintré renouvelle peu après la plaisanterie auprès de la reine : « Que me dontrrez vous, Madame, se je faiz que ceste nuit vous dormirez avec le roy ? » (p. 402).

Vous voyez cy Saintré le premier, qui encores en est a genoux.
 Certes, combien qu'il soit josnes, mais Nostre Sires est le Dieu des
 fors et des foibles, des josnes et des vieulz, [...] et, pour ce, nous
 sembleroit lui faire tort au bon voulloir qu'il a. (p. 286)

Par cette décision, Jean II apparaît comme celui qui fait confiance aux jeunes forces de sa chevalerie ; son idéal chevaleresque ne le cantonne pas dans la considération nostalgique et exclusive de sa vieille garde.

Pour autant, il hausse le ton lorsque Saintré outrepassé ses prérogatives. La remontrance que lui adresse le roi à l'occasion de la dernière emprise adopte alors le ton élevé de la prédication :

Saintré, qui vous a esmeu de ceste entreprinse fere sans mon
 congié ? Ou sont les seelz des promesses de Fortune, qui tant a
 esté pour vous, que elle ne vous puist revocquier ? Et d'autre part
 ne creingniez vous pas la ire de Nostre Seigneur qui nous def-
 fend telles choses vaines ? Et se Il vous en a par tant de foiz enri-
 chy, de tant lui en estes vous plus atenu, et vous devez garder de
 plus le offendre, se vous estes bon crestien ! (p. 414)

Derrière cette réprobation toute chrétienne de la vaine gloire se profile une leçon de vertu politique. Jean II reproche à Saintré de braver gratuitement le danger ; la chevalerie n'a pas été créée pour cela mais pour protéger le roi et le pays. C'est le débat de l'individualisme opposé au Bien commun, qui occupa bien des esprits (Chartier, par exemple) durant la guerre de Cent ans.

C'est bien à l'ensemble de ses troupes s'apprêtant à partir en croisade que Jean II, qui se définit comme « roi » et « père » de tous ses chevaliers, prêche l'honneur et la solidarité, sans oublier le respect de la loi divine :

Ores que vous allez au service de nostre vray Dieu, JhesuCrist,
 ou vous porrez acquerir le vray saulvement de vos ames et a tous-
 jours maiz honneur, sy vous recomande a tous nostre tressain-
 te foy, ma banyere et voz honneurs. [...] Mais d'une chose a tous
 je vous prie, du plus grant au plus petit, que vous soyez amis et
 freres, sans envies, sans debatz et sans noises (p. 354-356)

A. de la Sale fait donc de Jean II le dépositaire d'une parole politique consciente de ses obligations, fortement teintée de moralisme, comme il se doit. Par contre, le roi n'aura pas le dernier mot dans la sphère courtoise – de fait, il n'aura même pas la parole ! Par le récit à peine voilé, puis dévoilé, de son histoire, Saintré va se venger de la trahison de Belle Cousine. De champion d'armes, il se fait conteur, au sein de l'assemblée courtoi-

se¹³, « estant le roy et la royne en ung beau pré, et grant plenté de dames et de seigneurs » (p. 518). Au moment crucial, Saintré en appelle au jugement des femmes, à commencer par la reine, pour savoir si l'héroïne de son récit (Belle Cousine) a bien ou mal agi. Le cercle des dames se mue en Cour d'Amour, à l'image de celles qu'évoque André le Chapelain dans son *Tractatus de amore*. « Car aux hommes il ne appartenoit riens en dire » (p. 526) ; le roi ne pourra – et ne voudra peut-être non plus – rien faire pour soustraire Belle Cousine au lynchage social dont elle va faire l'objet. La relation de Saintré et de Belle Cousine, manigancée au début par les femmes, est jugée par elles à son terme.

Pour finir, tournons-nous vers les miniatures des manuscrits de Bruxelles et de Londres de *Jehan de Saintré*¹⁴. Dans la mesure où l'illustration d'un texte est une forme de lecture, elle peut corroborer les observations précédentes et affiner notre vision du roi. La fréquence du roi dans l'image confirme son statut de personnage secondaire. Bruxelles (Bibliothèque royale, ms. 9457) le représente avec une fréquence de 10% (si je peux extrapoler cette évaluation des 2 occurrences repérées sur les 21 miniatures que je connais, le ms. comptant 84 miniatures en tout). Londres (British Library, ms. Cotton Nero D IX) fait apparaître Jean II dans 4 de ses 10 miniatures, soit une fréquence de 40%.

Le manuscrit londonien, le plus élaboré, privilégie la position du roi comme arbitre des réjouissances courtoises : s'il apparaît une fois sur son trône (au retour de Barcelone de Saintré, f° 50), il est dans les 3 autres occurrences arbitre des joutes qui se déroulent sous son égide : celle qui inaugure la carrière de Saintré (f° 32v), la seconde emprise de Saintré, contre Loisselench (f° 55 v, 59 v). Dans le f° 59v, le roi jette sa verge pour mettre fin au combat. Mais ce que l'on voit ressemble moins à un insigne de commandement qu'à une flèche, dont la pointe désigne clairement Saintré : en superposant à l'image du roi-arbitre celle de Cupidon décochant ses traits, ne suggère-t-on pas l'« amour » (plusieurs fois mentionné dans le texte) du roi pour Saintré ? On remarquera aussi au passage que le roi (surtout au f° 55v) res-

13 — Les statuts de l'Ordre de l'Étoile, signale Froissart, obligeaient les chevaliers de l'Ordre à relater au roi leurs aventures, bonnes ou mauvaises. Le récit ultime de Saintré serait-il le contrepoint ironique de cette pratique ?

14 — On pourra retrouver ces illustrations dans l'éd. du *Petit Jehan de Saintré* par P. Champion & F. Desonay, Paris, Éditions du Trianon, 1926 [côte Sorbonne : R 509-155 in 8°].

semble beaucoup au fameux portrait du Louvre évoqué en introduction : pièce à verser au dossier encore controversé de l'identification du portrait (s'agit-il bien, comme y invite la suscription, de Jean II, ou de son fils Charles V, qui lui ressemblait beaucoup ?) Le tableau du Louvre est contemporain du roi Jean et de l'émergence du portrait réaliste ; les miniatures du manuscrit de Londres, postérieures de plus d'un siècle, n'ont pu, et pour cause, peindre le roi d'après nature, mais peut-être d'après ce tableau ou d'un autre similaire. Après la sculpture au XIII^e siècle, la peinture au XIV^e passe du portrait « typique » au portrait « authentique » (pour reprendre des termes d'E. Castelnuovo). Si tel est le cas, la figure abstraite, quasi symbolique du roi, ferait donc place dans l'art à sa représentation comme individu singulier, éventuellement affligé de disgrâces physiques (le phénomène sera beaucoup plus sensible dans certains portraits à venir de Charles V, Charles VII ou Louis XI).

Le manuscrit de Bruxelles (ce que j'en connais du moins) souligne davantage la simplicité du roi. Peut-être le contraste de style (ici dessin à la plume alerte et schématique, rehaussé de lavis) par rapport au manuscrit précédent accentue-t-il cette impression. Au f^o 44v, le repas du roi est dépourvu de tout faste : seuls siègent à table le couple royal et Belle Cousine, tandis qu'entrent les serviteurs et que Saintré, serviette sur l'épaule, va commencer son office d'écuyer tranchant. Les couronnes et le dais sont les seuls signes de majesté qui démarquent la scène d'une scène d'auberge. Le f^o 59v montre le roi et la reine observant, des fenêtres d'un palais là encore réduit à sa plus simple expression, les destriers et les parures que Saintré emploiera lors de sa première emprise. Ce sont surtout Belle Cousine et la reine qui désiraient les voir mais le roi s'est facilement laissé gagner par leur curiosité un peu futile. La scène est censée se dérouler en grand secret mais le couple sur le pas de la porte semble l'épier à l'insu du roi : est-ce une façon de suggérer que ce dernier ne maîtrise pas entièrement ce qui se passe dans son propre palais ? Enfin, le roi disparaît purement et simplement du f^o 189, alors que le texte le mentionne : c'est dans un aréopage essentiellement féminin (deux jeunes hommes y figurent au milieu de cinq dames), dirigé par la reine, que se conclut l'histoire...

* *
*

En définitive, Jean II fut effectivement un politique malheureux : l'autorité du second roi Valois restait faible, et il eut la malchance de régner durant la première phase de la guerre de Cent ans, dominée par les Anglais. S'il répondait à l'éthique aristotélicienne et chrétienne du prince vertueux, cet idéal était battu en brèche par la dureté des temps ; des souverains ultérieurs, tel Louis XI, allaient démontrer que l'efficacité politique relève davantage d'une pragmatique. Par rapport aux historiens et aux moralistes, A. de la Sale adopte une démarche originale en mettant précisément entre parenthèses la carrière politique de Jean II¹⁵. Il reste alors un personnage somme toute sympathique, mais dépeint de manière ambivalente, tantôt grave, tantôt burlesque¹⁶. A cet égard, quoique personnage secondaire, il s'inscrit parfaitement dans l'esthétique de *Jehan de Saintré*, constamment gouvernée par l'ironie et l'ambiguïté. La « légende » de Jean II devait d'ailleurs rester vouée à cette ambiguïté : alors que Froissart estime que Jean II retourna se constituer prisonnier à Londres en 1363 par pur honneur chevaleresque, Brantôme suggère que ce fut pour l'amour d'une femme¹⁷... Peut-être serait-il donc temps de réévaluer¹⁸ la vie et la carrière de Jean II.

Florence BOUCHET

Université de Toulouse II - Le Mirail

15 — On pourrait aussi, comme l'a suggéré J. Dufournet durant le colloque, comparer l'image de Jean II à la conception du rôle royal qu'expose A. de la Sale dans ses traités didactiques, *La Salade* et *La Sale*. Cette investigation excède malheureusement le cadre de la présente enquête. Je me permets donc de renvoyer le lecteur aux textes d'A. de la Sale dans les *Œuvres complètes* réunies par F. Desonay, Liège-Paris, 1935-1941, t. 1 et 2.

16 — Figure ambivalente aussi car Jean II n'est pas le seul modèle proposé par l'œuvre d'A. de la Sale à son dédicataire princier, Jean de Calabre. C'est la réunion des trois Jean de la fiction (Jean II, Jean de Saintré et Jean Boucicaut) qui tend un miroir moral et chevaleresque à son lecteur historique, prédestiné par son prénom au phénomène bien connu de l'identification — si ce n'est qu'elle fonctionne ici sur le mode de la diffraction.

17 — *Les Dames galantes*, Premier discours : « Le roy Jean, prisonnier en Angleterre, receut de mesme plusieurs faveurs de la comtesse de Salsberiq [Salisbury], et si bonnes que, ne la pouvant oublier, et les bons morceaux qu'elle luy avoit donné, qu'il s'en retourna la revoir, ainsi qu'elle luy fit jurer et promettre. » (éd. M. Rat, Paris, Garnier, 1965, p. 103).

18 — Comme le propose A. Demurger dans *Temps de crises, temps d'espoirs. XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1990, « Points Histoire » n°205, p. 37. Cf. G. Bordonove : *Jean le Bon et son temps (1319-1364)*, Paris, Ramsay, 1980 ; R. Cazelles : *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, Droz, 1982.